

Le nouveau

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 268 – 02/03/2020

Du n°236 du 28/10/2018 jusqu'à ce n°268 du Nouveau Trabec Flash, dernier de la série, nous avons publié des informations sur la vie du village, les décisions du conseil municipal, les actions de la communauté de communes, des offres d'emploi, des infos pratiques...

Avec les élections municipales qui se dérouleront le 15 mars prochain, la publication de ce Nouveau Trabec Flash s'arrête.

Elections municipales : révision de la liste électorale

La commission de contrôle de la liste électorale s'est réunie le 22 février 2020. La liste des inscriptions et radiations est affichée et consultable en mairie.

Elections municipales : modalités pratiques

Le 1^{er} tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars de 8h00 à 18h00 à la mairie.

Nous serons appelés à élire 11 conseillers municipaux.

La loi dit que les conseillers municipaux sont élus au scrutin pluriinominal majoritaire à 2 tours, avec panachage (article L 252 du code électoral).

Cela signifie qu'un électeur peut voter pour tous les candidats d'une même liste, ou panacher les candidats de une ou plusieurs listes. Il n'est pas possible d'indiquer le nom d'une personne qui n'est pas candidate. S'il y a plus de 11 noms sur le bulletin, le décompte sera fait sur les 11 premiers ; s'il n'est pas possible d'identifier les 11 premiers noms le bulletin sera déclaré nul.

Les candidats sont élus individuellement et non par liste.

Sont élus au premier tour les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Un 2^{ème} tour sera organisé si le 1^{er} tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges des conseillers municipaux. Seront élus à ce second tour les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Chasse au sanglier : prolongation de la période jusqu'à fin mars 2020

Le Préfet de Meurthe et Moselle a décidé d'autoriser la chasse au sanglier jusqu'au 31 mars 2020 sur l'ensemble du département. Cet arrêté permet aux détenteurs de droit de chasse, y compris les associations communales de chasse agréées (ACCA), d'organiser des chasses au sanglier à l'affût, à l'approche ou en battue.

Promeneurs et usagers de la forêt, soyez attentifs lorsque vous allez en forêt.



Massif de Haye – Questionnaire 2020

L'Office National des Forêts a besoin de vous pour connaître vos usages et vos attentes vis-à-vis du massif de Haye.



Le questionnaire est disponible en ligne sur internet en suivant le lien <http://bit.ly/MASSIFDEHAYE> ou en lisant le QR code.

Initiative personnelle : portage de pain à domicile

Depuis l'installation de "la machine à pain" début octobre, Villey-le-Sec bénéficie de cette possibilité de manger du pain frais...au petit déjeuner pour les plus courageux, même les plus matinaux, ou à tout autre moment de la journée.

Pour offrir à chacun ce petit plaisir, pour que la distance ne soit plus un problème pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer comme ils le souhaitent, nous vous proposons de "livrer" à votre porte, suivant des conditions à définir (rythme, quantité, horaire...), la baguette qui flattera votre palais.

Si vous êtes intéressés par ce service, contactez Danielle Hornut 06 14 41 19 04 ou Philippe Strub 06 31 88 19 50.



Info « fibre » - Le projet du Très Haut Débit en région Grand Est.



Nous apportons des précisions sur le déploiement du réseau « fibre » à Ville-le-Sec au sein du projet THD (Très haut débit) conduit par la région Grand Est.

Comme indiqué dans le Nouveau Trabec Flash 265, la société CIRCET est chargée d'effectuer les actions et travaux préparatoires à l'installation du réseau dans notre commune. Les travaux de recensement et cartographie des réseaux souterrains et aériens existants sont en cours. Nous sommes encore loin de l'ouverture à la commercialisation. Donc, pas de précipitation à souscrire une offre de raccordement proposée par votre opérateur actuel (Orange, Free, Bouygues, SFR...).

Restez informés, connectez-vous sur le site www.losange-fibre.fr



A la découverte des espaces naturels des Terres Toulouises

Les Terres Toulouises sont riches d'une nature exceptionnelle. Partez à la découverte de ces espaces naturels en profitant des animations et sorties natures gratuites proposées par la CC2T.

- [Ramassage d'amphibiens](#) (opérations de protection) – [14](#) et [28](#) /03
- [Une nuit très chouette!](#) (sortie nocturne) – 10/04
- [Bêtes étranges des mares et rivières](#) (sortie de terrain) – 09/05
- [Le monde fascinant des abeilles](#) (1re partie, soirée documentaire) – 22/05
- [Les habitantes des moissons, ces herbes que l'on dit mauvaises](#) (sortie botanique) – 24/05
- [Le monde fascinant des abeilles](#) (2e partie, visite du rucher urbain de Toul) – 30/05
- [Évasion tout terrain](#) (sortie VTT) – 31/05
- [Itinérances toulouises](#) (journée randonnée) – 06/06
- [De l'œil à l'objectif](#) (stage photo) – 20/06
- [En dragon sur la Moselle](#) (sortie bateau au crépuscule) – 08/07
- [Une nuit sous les étoiles](#) (sortie nocturne) – 11/09
- [Ces plantes qui soignent](#) (sortie botanique) – 19/09
- [Conte-moi la nature](#) (balade contée) – 03/10
- [Les oiseaux migrateurs](#) (sortie de terrain) – 10/10

Toutes les activités proposées se font sur inscription.

Lieux de rendez-vous et consignes particulières seront communiqués à l'inscription.

CC2T - Fabien Diehl - f.diehl@terrestouloises.com - 03 83 43 23 76 / 06 45 51 26 02

L'équipe de rédaction remercie celles et ceux qui ont apporté des idées, participé à la rédaction de ce bulletin municipal, nous ont fait part de leurs commentaires. Un grand merci à Valérie qui l'a distribué par tous les temps.